

Rapport annuel 2001

CFDD – CONSEIL FEDERAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Rue des Aduatiques 71-75, 2e étage, 1040 Bruxelles
téléphone: 02-743.31.50, fax: 02-743.31.59
e-mail: mail@frdo-cfdd.be
site web: <http://www.frdo-cfdd.be/>**



L'assemblée générale du CFDD a approuvé ce rapport le 16 avril 2002, en exécution de l'article 11, §5 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos.....	3
1. Objectif et structure du CFDD	5
1.1. Mission.....	5
1.2. Tâches	5
1.3. Composition.....	6
1.4. Fonctionnement interne.....	7
2. Rapport d'activité	8
2.1. Assemblées générales	8
2.2. Groupes de travail	10
2.3. Avis	14
2.4. Activités de forum et d'information	20
2.5. Représentations externes.....	21
2.6. Secrétariat	22
3. Rapport financier	23
Annexes	26
Annexe 1. Liste des membres 2001	26
Annexe 2. Présences aux assemblées générales	30
Annexe 3. Participation aux groupes de travail	34
Annexe 4. Liste des avis 2001	35



Avant-propos

Lentement mais sûrement croît l'idée que le développement durable est un nouveau paradigme politique. Cela fait maintenant dix ans que le concept a été approuvé par la Conférence de Rio (1992). Tenir compte dans les décisions politiques à la fois des dimensions économique, sociale et écologique montre le souci pour le long terme. Ce n'est cependant pas une mission facile ou évidente. Ceci est bien apparu au symposium que le Conseil a organisé en 2001 sur le thème "Rio+10, fossé entre engagements et politique en Belgique". Le fossé comme l'ont constaté les participants semble en effet encore bien large.

Faire que le citoyen soit plus concerné par la politique est une des voies pour traverser ce fossé. Reconnaître l'importance de la participation sociale comme outil d'aide à la décision politique a été une des innovations apportées par Rio qui fait œuvre de pionnier en cette matière. A côté des organisations de travailleurs et d'employeurs, les décideurs politiques ont ainsi reconnu comme groupes sociaux importants les organisations non gouvernementales pour l'environnement, la coopération au développement, la défense des consommateurs, ainsi que les scientifiques. Ils reçoivent un rôle de premier ordre dans l'Agenda 21. Dans le sillage de la conférence, s'est développé avec succès le concept de consultation entre plusieurs groupes d'intérêts, appelé aussi actionnaires ou *stakeholders*. Du premier paradigme en est découlé pour ainsi dire un second. L'intégration politique des trois dimensions du développement durable implique aussi que les défenseurs de ces intérêts soient impliqués dans un processus politique.

Le parlement belge a décidé la mise en place d'un conseil de développement durable par l'approbation de la loi du 5 mai 1997. Le Conseil fédéral du développement durable a ainsi pris la succession du Conseil National comme organe d'avis. Le mandat de quatre ans des membres du CFDD a pris fin en 2001 et le Conseil a été renouvelé le 20 novembre de cette année. Tout un chemin a été parcouru ces dernières années. La période de tâtonnements et d'hésitations parmi les différents groupes sociaux a pris fin depuis longtemps. Les interlocuteurs ont appris à se connaître et à découvrir l'expertise de chacun. L'expertise scientifique complète celle qui est acquise par l'expérience de terrain. Quoique les intérêts et les positions sur les modalités concrètes de mise en œuvre du développement durable soient parfois fort éloignées les unes des autres, nous parvenons cependant régulièrement à un accord sur la façon de mener la politique grâce à un dialogue constructif. En effet, deux avis sur trois obtiennent le consensus. Cependant, un avis où les différentes positions sont exprimées peut aussi être utile. C'est ainsi que le législateur reçoit des informations intéressantes sur la faisabilité de ses initiatives. Pendant que le nombre d'avis et de réunions augmente fortement, la participation moyenne des membres aux groupes de travail augmente elle aussi ces dernières années. Ceci est bien le signe que le Conseil est soutenu par ses membres et renforce sa légitimité.

Voilà peut-être un des facteurs qui expliquent que les autorités font de plus en plus appel au Conseil. En 1998, nous avons approuvé cinq avis, en 2001, il y en avait dix-huit. Souvent, ces avis abordent des thèmes difficiles et/ou relativement nouveaux comme les stratégies de durabilité, la politique climatique, les droits de propriété intellectuelle, les organismes génétiquement modifiés, la politique de produit, le principe de précaution, les indicateurs de développement durable ou la défédéralisation de la coopération au développement. Les choix que les autorités feront sur ces sujets influenceront l'avenir de notre société et de la société mondiale.



Il est cependant frappant que seulement un nombre limité de ministres ou de secrétaires d'état font appel au Conseil. Ceci donne l'impression que le développement durable n'est pas encore le cadre politique de tous les membres du gouvernement. Une évolution positive peut néanmoins être constatée. Les pouvoirs publics, tant les membres du gouvernement que le législateur, plaide en matière de développement durable pour une consultation des *stakeholders*. Ils mettent en place également un dialogue sur le suivi des avis qu'ils reçoivent. En 2001, pour la première fois, les ministres ou leurs représentants ont fait rapport sur le suivi des avis qu'ils ont demandés au Conseil en 2000. Nous trouvons important qu'une explication de ce suivi ait lieu. Ceci est la preuve que les efforts des membres du Conseil sont valorisés. Du reste, la loi du 5 mai 1997 prévoit que le gouvernement donne une motivation s'il s'éloigne des avis du Conseil.

L'autorité nous a aussi donné comme mission d'élargir la base sociale du développement durable. Nous avons organisé en 2001 trois activités : un séminaire sur les modèles économiques utilisés dans le cadre de la politique énergétique et climatique, un symposium en collaboration avec le *Vlaamse Interuniversitaire Raad (Vlir)*, le *Conseil Interuniversitaire de la Communauté française (Ciuf)* et l'Académie royale des sciences d'Outre-mer sur l'agriculture durable dans le tiers monde et le rôle de la recherche sur les plantes transgéniques et enfin le symposium déjà mentionné plus haut sur Rio+10 où nous avons consacré beaucoup de soin à l'exécution du rapport. Nous publions un bulletin d'information CFDD-Info à destination des responsables politiques et sociaux. Il y a également l'intéressant site Internet du Conseil. Pour un public plus large, nous avons démarré en mai 2001 un site Internet *Billy Globe* rénové. La décision de confier la rédaction et la construction du site à une rédaction indépendante semble avoir été le bon choix.

L'année 2001 a été pour le Conseil une année particulièrement productive. Toutes les initiatives dont il est fait état dans ce rapport annuel, sont le résultat de la forte motivation et de la collaboration des membres du Conseil et du personnel du secrétariat. Je les remercie, de même que les autorités qui nous donnent les moyens financiers nécessaires. Je remercie aussi les anciens membres pour le temps et les l'énergie qu'ils ont investis dans le Conseil. J'espère que ce dévouement leur rapportera un dividende, principalement sous forme de nouveaux points de vue enrichissants pour leur propre travail dans leur organisation ou institution. J'espère aussi que les nouveaux membres trouveront une expérience enrichissante dans leur participation au Conseil.

Pour le Conseil, 2002 sera surtout placé sous le signe du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (du 26 août au 4 septembre). Nous formulerons des propositions politiques à destination des pouvoirs publics. Nous voulons de plus chercher ce que les acteurs de la société civile peuvent encore améliorer dans le sens d'un développement durable et comment nous pouvons y contribuer. Le développement durable, c'est en effet une responsabilité partagée

Theo Rombouts
Président



1. Objectif et structure du CFDD

1.1 Mission

Le Conseil Fédéral du Développement Durable a été créé par la loi du 5 mai 1997 sur la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable, en tant que successeur du Conseil National du Développement Durable. Cette loi vise une meilleure organisation et coordination de la politique fédérale en matière de développement durable, d'une part en contribuant à la création de capacités au niveau du gouvernement et de l'administration, et d'autre part par le renforcement du fonctionnement du CFDD en tant qu'organe consultatif.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, est à l'origine de la création du Conseil. Dans les cinq conventions de Rio (la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, le Plan d'Action 21, la Déclaration concernant la gestion et la sauvegarde des forêts, la Convention cadre en matière de changement climatique et enfin la Convention en matière de biodiversité), les auteurs soulignent l'importance de la participation des acteurs sociaux. Tous les chapitres du Plan d'Action 21 parlent de cette nécessité. Dix chapitres sont intégralement dédiés au renforcement du rôle des groupes sociaux et dans le chapitre 38, il est recommandé de mettre en place des structures de coordination nationales pour permettre la mise en œuvre de stratégies et de mesures de développement durable.

La mission du Conseil est de fonctionner comme un forum d'avis et de concertation des organisations sociales et des pouvoirs publics, dans le but de promouvoir l'intégration d'un développement durable dans le processus décisionnel de la politique fédérale, et de contribuer à l'élargissement de l'assise sociale du développement durable.

1.2 Tâches

Le CFDD est l'un des trois piliers prévus par la loi du 5 mai 1997 sur le développement durable pour soutenir la politique fédérale en matière de développement durable. Le premier pilier assure une 'structure décisionnelle' spécifique dans laquelle les autorités fédérales, les communautés et les régions sont impliquées. Il s'agit en l'occurrence de la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD), qui a pour mission de stimuler l'attention au développement durable dans la politique des divers départements et de coordonner les travaux d'élaboration d'un plan fédéral quadriennal pour le développement durable. Le deuxième pilier fonctionne en tant que 'moteur structurel'. Il s'agit du Bureau fédéral du plan (BFP), qui dresse un rapport fédéral sur le développement durable tous les deux ans et contribue à l'établissement du plan. Le troisième pilier est une 'structure de concertation sociale' en matière de développement durable: il s'agit en l'occurrence du CFDD.

Outre la formulation d'un avis motivé sur le plan fédéral, le Conseil s'est encore vu attribuer quatre tâches par le législateur (loi du 5 mai 1997, art. 11, § 1):

- a) formuler des avis concernant toutes les mesures relatives à la politique fédérale en matière de développement durable, prises ou envisagées par les autorités fédérales, et plus particulièrement en exécution des engagements internationaux de la Belgique;
- b) être un forum dans lequel des idées peuvent être échangées concernant le développement durable;
- c) proposer des recherches dans tous les domaines ayant un lien avec le développement durable;
- d) susciter la collaboration la plus large possible de la part des organisations publiques et civiles ainsi que du citoyen, afin de réaliser ces objectifs."



Le Conseil exerce les tâches susmentionnées de sa propre initiative ou à la demande des Ministres ou Secrétaires d'Etat, de la Chambre des Représentants ou du Sénat. Le Conseil formule ses avis dans les trois mois qui suivent la demande. En cas d'extrême urgence, le demandeur peut fixer un délai plus court. Le délai en question ne pourra cependant être inférieur à deux semaines.

Pendant ce temps le Conseil a reçu deux tâches supplémentaires. Tout d'abord dans le cadre de la Loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé L'art.19 stipule que le CFDD doit émettre un avis sur les projets d'arrêtés royaux pris en exécution de l'art.5, §1 et §2 concernant la protection de l'environnement et de la santé; de l'art.9 sur les biocides et de l'art.14 concernant les emballages. L'art.6, §7 donne la faculté au CFDD d'émettre un avis sur les accords sectoriels conclus en exécution de cette loi. D'autre part dans le cadre de la Loi du 25 mai 1999 relative à la coopération internationale belge, Titre III, Chapitre II, Section 1er -sur la coopération bilatérale directe- de cette loi stipule qu'un maximum de vingt-cinq notes stratégiques géographiques, ainsi que cinq notes stratégiques sectorielles et trois notes stratégiques thématiques seront transmises avec l'avis du CFDD à la Chambre des représentants et au Sénat.

Dans le cadre de sa mission de sensibiliser les organisations et les citoyens au développement durable, le Conseil stimule la discussion sur le développement durable, p.e. par l'organisation de symposia et de séminaires. Des experts, représentants du gouvernement, organisations sociales et le public ont la possibilité d'éclaircir leur point de vue et de dialoguer.

Pour informer et sensibiliser les organisations et le public sur le développement durable le Conseil a élaboré son propre site web ; il publie tous les trois mois le *CFDD-info* et supervise le éducatif *Billy Globe*, qui a une fonction de vulgarisation en matière de développement durable.

1.3 Composition

Aux termes de la loi sur le développement durable (art. 12, § 1), le CFDD se compose de:

- a. un président d'honneur: S.A.R. le Prince Philippe,
- b. un président,
- c. trois vice-présidents,
- d. six membres d'ONG pour la protection de l'environnement,
- e. six membres d'ONG pour la coopération au développement,
- f. deux membres d'ONG de défense des intérêts des consommateurs,
- g. six membres d'organisations des travailleurs,
- h. six membres d'organisations patronales,
- i. deux membres des producteurs d'énergie,
- j. six membres des milieux scientifiques,
- k. un représentant de chaque Secrétaire d'Etat ou Ministre fédéral,
- l. un représentant de chaque Région et de chaque Communauté.

Tous les membres, à l'exception des catégories k et l (représentants des autorités), sont nommés par le Roi, sur proposition du gouvernement, pour un mandat renouvelable de 4 ans.

Le Conseil a encore décidé d'inviter un certain nombre de personnes en qualité d'observateurs:

- un représentant des conseils suivants compétents pour les questions environnementales et socio-économiques (Règlement d'ordre intérieur, art. 2, § 2):
 - Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen,
 - Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable,
 - Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale,
 - Conseil économique et social pour la Région de Bruxelles-Capitale,
 - Conseil Central de l'Économie,



Sociaal-economische Raad van Vlaanderen,
Conseil économique et social de la Région wallonne,
Comité national de l'Energie;

- quatre conseillers scientifiques (R.O.I., art. 13, § 1);
- un représentant du Bureau fédéral du plan (décision de l'assemblée générale du 29 mai 1998) ;
- un représentant de la Commission Interdépartementale de Développement Durable (décision de l'assemblée générale du 28 octobre 2000).

Au total, le Conseil compte septante-neuf membres, dont trente-huit sont des représentants autorisés à prendre part aux votes (catégories b à j inclus). Ceux-ci sont choisis par le gouvernement sur une liste double proposée par leurs organisations représentatives. Vous trouverez à l'annexe 1 la composition du CFDD au 31 décembre 2000.

En tant que *forum multistakeholder* le CFDD est de composition large. Aussi bien des représentants des partenaires sociaux traditionnels, que des organisations non gouvernementales et du monde scientifique font partie du Conseil, de même que des représentants du secteur public et des experts qui participent aux réunions sans droit de vote. La présence d'organisations ayant des compétences en matière économique, sociale et écologique favorise une approche intégrée des sujets à propos desquels le Conseil formule des avis.

1.4 Fonctionnement interne

Les lignes de force de l'organisation et le fonctionnement du CFDD ont été fixés dans le *règlement d'ordre intérieur*. Celui-ci a été fixé par l'Arrêté Royal du 10 août 1998 (publié au Moniteur Belge du 23 septembre 1998). L'assemblée générale est compétente pour tous les aspects du fonctionnement relatifs au contenu. Par ailleurs, le président, les vice-présidents, le Bureau, les groupes de travail permanents et le secrétariat ont chacun leur propre rôle à jouer.

L'assemblée générale, dans laquelle sont représentés tous les membres avec et sans droit de vote, se réunit en moyenne cinq fois par an. L'assemblée du conseil approuve les avis, décide de l'organisation d'activités de forum, prend la décision finale concernant le rapport annuel, le rapport financier, le budget et le programme des groupes de travail. Les rapports sont publics.

Le *bureau* est constitué du président d'honneur (dont le représentant assiste aux réunions), du président, des vice-présidents; d'un représentant de chacun des groupes suivants: les ONG pour la protection de l'environnement, les ONG pour la coopération au développement, les organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que les secrétaires permanents. Le bureau se charge entre autres de la préparation et du suivi de l'assemblée générale, de la transmission des projets d'avis des groupes de travail à l'assemblée générale, de la présentation à cette assemblée du rapport annuel et du rapport financier pour approbation, de la sélection du personnel, de la prise de décisions pratiques importantes et de la direction du secrétariat. Le bureau se réunit chaque mois.

Les *groupes de travail* préparent les avis et les activités de forum sur leur terrain. Il y a six groupes de travail actifs: *Energie et climat*, *Plan fédéral*, *Relations internationales*, *Normes de produits*, *Recherche scientifique et développement durable* et *Sensibilisation et communication* ; un groupe de travail fonctionne "ad hoc" : *Biodiversité et forêts*. Ces groupes de travail sont constitués de membres du conseil ou de suppléants et d'experts désignés par eux. Les groupes de travail peuvent inviter en permanence des fonctionnaires et d'autres experts. L'assemblée générale désigne les présidents des groupes de travail, sur proposition du bureau. Les groupes de travail préparent les avis de façon approfondie, de sorte que l'assemblée générale ne doive plus que régler quelques points difficiles. Chaque groupe de travail est secondé par au moins un membre du personnel du secrétariat.

2. Rapport d'activité

2.1. Assemblées générales

Le Conseil s'est réuni cinq fois en assemblée générale pendant cette année 2001. Pour préparer ces réunions, le Bureau a tenu dix réunions. Dix-huit avis ont été émis. Trois événements ont été organisés : un séminaire interne a été organisé le 2 février ; il portait sur les modèles économiques utilisés dans le cadre de la politique énergétique en Belgique. Un séminaire sur le thème « *Sustainable agriculture in the third world: defining a role for transgenic crops and research* » a eu lieu les 26 et 27 mars ; enfin, un symposium sur « *Rio +10 en Belgique : fossé entre engagements et politique* » s'est déroulé le 14 juin.

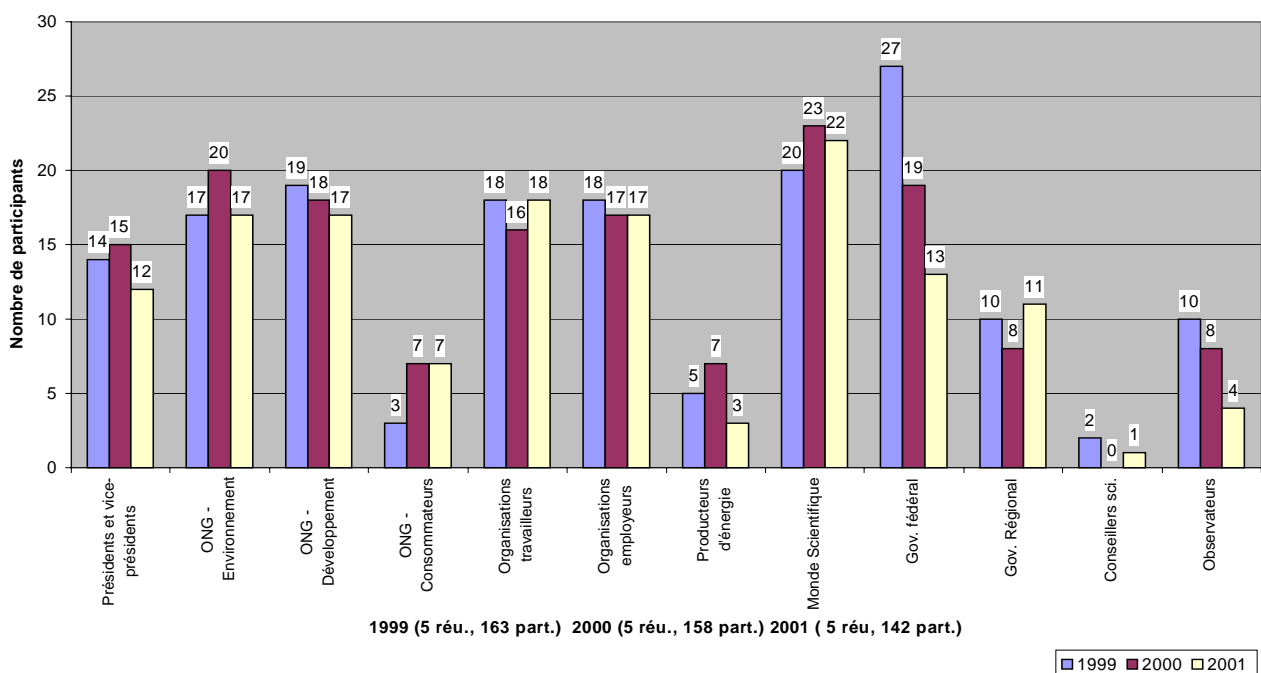


Figure 1 : Présence lors des assemblées générales, total des participants par catégories (comparaison entre 1999, 2000 et 2001)

La figure 1 met en évidence une participation comparable des groupes ayant six représentants. En 2001, la participation des régions s'est approchée de celle des représentants fédéraux.

La *première assemblée générale* de l'année a eu lieu le 6 février. L'ordre du jour comportait l'approbation de cinq projets d'avis :

- les ADPIC et la biodiversité ;
- la directive biotechnologie ;
- les substances et préparations dangereuses ;
- les informations sur les voitures particulières neuves ;
- les produits de lessive contenant du phosphate.



Le Conseil a ensuite entendu les exposés du Secrétaire d'Etat au Développement durable, Olivier Deleuze, de Mme Daems, représentante de la Ministre Aelvoet, de Mme Bacquelaine, représentante du Secrétaire Boutmans et de Mr Demeyere, représentant du Ministre Picqué, sur le suivi des avis du Conseil approuvés l'année passée.

Le dernier point de la réunion fut l'examen de l'état d'avancement du site Billy Globe.

Lors de la *deuxième assemblée générale*, le 24 avril, trois projets d'avis ont été approuvés. Ils portaient sur :

- la stratégie de Union européenne du développement durable ;
- la 27^{ème} adaptation de la directive substances dangereuses ;
- la directive 2000/71/CE de la Commission portant adaptation au progrès technique des méthodes de mesure.

Un rapport a ensuite été fait sur la CSD9 (première semaine).

Puis, l'assemblée générale a entendu un rapport sur la concertation du Bureau avec les (vice-) présidents des groupes de travail.

Enfin, une évaluation du séminaire sur les OGM et le tiers monde (26-27 mars 2001) a été faite par le secrétariat.

La *troisième assemblée générale* s'est déroulée le 22 mai. Trois projets d'avis y ont été approuvés :

- le Livre Vert sur la politique intégrée de produits (Commission européenne) ;
- le tributylétain ;
- le Livre Blanc pour la future politique dans le domaine des substances chimiques (Commission européenne),
- ainsi que le rapport d'activités de l'année 2000.

Ensuite, les membres ont entendu un rapport du secrétariat sur la préparation du symposium Rio+10 du 14 juin.

Le 25 octobre, la *quatrième assemblée générale* a approuvé quatre projets d'avis :

- les OGM et le tiers monde ;
- la défédéralisation de la coopération au développement ;
- le rôle des accords négociés dans la politique climatique ;
- l'avant-projet d'AR sur le papier.

Un projet a été approuvé par les membres : il s'agit de travailler avec le monde de la publicité (Creative Club Belgium) pour octroyer un prix à des étudiants en publicité, sur un thème non commercial. Les changements de modes de consommation, dans le cadre de Rio +10, ont été choisis pour thème. Ce prix sera remis en juin 2002. La diffusion de la campagne se ferait pendant Rio +10, et cette campagne médiatique sera intéressante pour le Conseil.

Enfin, la *cinquième assemblée générale* de l'année, qui fut aussi la réunion d'installation du Conseil nouvellement composé, a eu lieu le 18 décembre.

Trois avis ont été approuvés. Ils portaient sur

- la stratégie de l'Union européenne en matière de développement durable ;
- l'interdiction de la publicité pour le chauffage électrique ;
- l'accord de coopération relatif au Plan climat.

Les nouveaux membres du Bureau ont été cooptés.

Les anciens et nouveaux membres du Conseil ont ensuite été invités à assister à l'installation officielle du nouveau Conseil. S.A.R. le Prince Philippe, président d'honneur du Conseil, était présent. Monsieur Rombouts, président du Conseil, a fait un discours d'introduction, dans lequel il a rappelé les étapes de la mise en œuvre du développement durable en Belgique et a dressé un bilan des travaux du Conseil. Le Secrétaire d'Etat O. Deleuze (qui parlait aussi au nom de ses collègues E. Boutmans et M. Aelvoet) et Mr Y. Ylief, Commissaire du Gouvernement, ont fait part au Conseil de leurs souhaits pour les futurs travaux.

Après un temps d'échange de questions et réponses entre les membres et les représentants du Gouvernement, le président a convié tout le monde à une réception.

L'arrêté royal de nomination des nouveaux membres n'a été signé que le 20 novembre. Normalement, le renouvellement du Conseil aurait dû se faire en août, soit après quatre années de fonctionnement.

2.2. Groupes de travail

Cette année, sept groupes de travail ont été actifs.

Vous trouverez ci-dessous un graphique illustrant pour 2001 la participation aux groupes de travail par groupes de la société civile représentés au Conseil (*figure 2*), ainsi qu'une comparaison de cette participation avec les années précédentes. (*figure 3*, voir aussi l'annexe 3 pour les détails par groupe de travail en 2001)

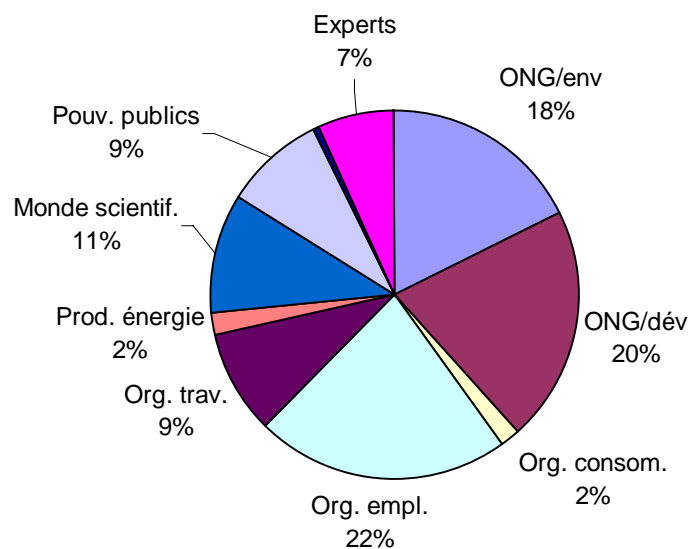


Figure 2 : Pourcentage de participation aux groupes de travail par catégorie en pourcentage (2001 : 76 réunions, 742 participants, 9.46 participants par réunion en moyenne)

On peut constater un bon équilibre dans la représentation des différents groupes cibles. Les organisations de consommateurs et les producteurs d'énergie ne disposent que du tiers des sièges des autres groupes, ce qui explique que leur pourcentage de participation soit plus bas.

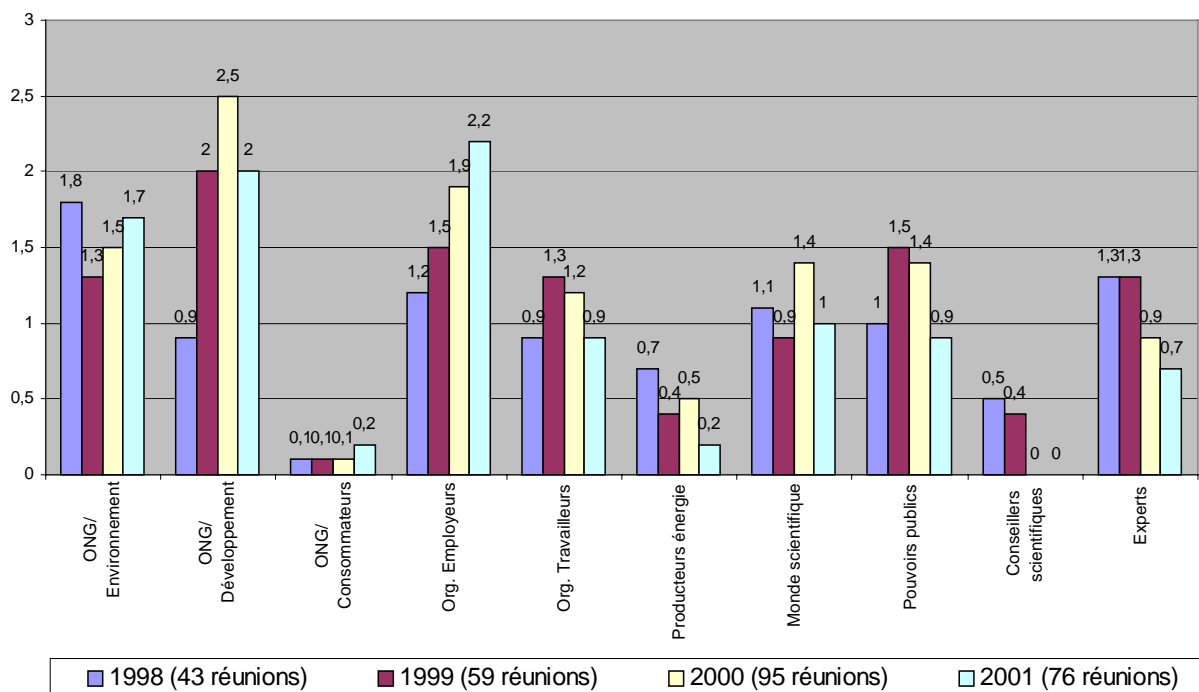


Figure 3 : Nombre moyen de participants par catégorie aux groupes de travail (comparaison entre 1998, 1999, 2000 et 2001)

Sur la figure 3, on voit une augmentation de la participation de trois groupes cibles : les ONG environnement, les organisations d'employeurs et les organisations de consommateurs. Par contre, la participation des syndicats, des producteurs d'énergie et des scientifiques a diminué. Néanmoins, chaque groupe a en moyenne 1 participant présent, ce qui est important pour la représentation de tous les groupes cibles du Conseil dans les groupes de travail.

Plan fédéral

Sous la présidence de Mme Anne Panneels (vice-présidente du Conseil), le groupe de travail s'est réuni douze fois.

Il a préparé deux avis sur *la stratégie de développement durable de l'Union européenne*, le premier (24 avril 2001) d'initiative, le second (18 décembre 2001) à la demande du Secrétaire d'Etat au développement durable Olivier Deleuze.

Le groupe de travail a entendu à cette occasion des exposés de Mme Nadine Gouzée (Task Force Développement durable, Bureau Fédéral du Plan), et de Mr. Marc Vanheukelen (Commission européenne, Directeur général Environnement).

Mr Jan Verschooten (Bureau Fédéral du Plan) a fait un exposé sur le suivi du Plan fédéral de développement durable et les travaux de la CIDD.



Le groupe de travail a aussi organisé le symposium « *Rio +10 en Belgique : fossé entre engagements et politique* » le 14 juin 2001, avec la collaboration d'autres groupes de travail du Conseil.

Énergie et climat

Ce groupe, placé cette année sous la présidence du professeur Jean-Pascal van Ypersele de l'UCL (jusqu'à fin mai) puis de Mr Dirk Van Evercooren (FGTB/ABVV, vice-président du groupe de travail), s'est réuni 12 fois.

Il a travaillé à la préparation de trois avis : l'avis sur les accords négociés en tant qu'instrument de la politique climatique (25 octobre 2001) et l'avis sur l'accord de coopération climat entre l'Etat fédéral et les régions (18 décembre 2001). Le groupe a également apporté une contribution au second avis sur la stratégie européenne de développement durable (18 décembre 2001).

Lors de ses réunions, le groupe de travail a entendu des exposés de Mme Cathy Plasman, de Mr Marc Pallemarts et de Mr Hugues Latteur (cabinet Deleuze), de Mr Thomas Bernheim (Bureau Fédéral du Plan), et de Mr Johan Albrecht (U Gent).

Le groupe a organisé, le 2 février 2001, un séminaire sur les modèles économiques utilisés en Belgique dans le cadre de la politique énergétique et climatique, destiné essentiellement aux membres du groupe de travail, mais aussi aux autres membres du Conseil intéressés.

Recherche et développement durable

Présidé par le professeur Luc Hens (VUB), le groupe de travail s'est réuni quinze fois.

Il a préparé un avis sur *le Livre Blanc de la Commission européenne « Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques »* (22 mai 2001), et a contribué au second avis sur *la stratégie de développement durable de l'Union européenne* (18 décembre 2001).

Ont été entendus en tant qu'experts : Mesdames Jeanine Ferreira (Services fédéraux de l'Environnement), Nadine Gouzée et Natacha Zuinen (Task Force Développement durable, Bureau Fédéral du Plan), Hilde Van Dongen (DWTC), Françoise Onclinx (IBGE), et Messieurs Hans Bruyninckx (HIVA, KULeuven) et Stephen Hall (statisticien au DEFRA : Department of Environment, Food and Rural Affairs, UK).

Normes de produits

Le groupe de travail s'est réuni quinze fois. Il est placé sous la présidence du professeur Luc Lavrysen (U Gent). La vice-présidence est assurée par Mme Delphine Misonne (Centre de droit de l'environnement, FUSL).

Ce groupe a préparé cette année huit avis, sur : *les substances et préparations dangereuses - 26e adaptation de la directive de l'UE* (6 février 2001), *un avant-projet d'AR concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs* (6 février 2001), *un avant-projet d'AR portant interdiction de la mise sur le marché des produits pour le lavage des textiles contenant des phosphates* (6 février 2001), *les substances et préparations dangereuses – 27e adaptation de la directive de l'UE* (24 avril 2001), *les méthodes de mesure concernant la teneur en plomb des essences et la teneur en soufre du gasoil-diesel* (24 avril 2001), *le tributylétain* (22 mai 2001), *l'avant-projet d'AR relatif au papier* (25 octobre 2001), et *un projet d'AR relatif à l'interdiction de la publicité pour le chauffage électrique* (18 décembre 2001).



De nombreux experts ont été entendus par le groupe de travail : Messieurs Joël Winkin (Prayon-Rupel), David Warnant (DETIC), M. Bernard Mazijn (Services fédéraux de l'Environnement), Pascal Lefèvre (DG Environnement de la Commission européenne), Bert De Wel (cabinet Aelvoet).

Relations internationales

Sous la présidence du professeur Han Verschure (KULeuven) et la vice-présidence de Mr Marek Poznanski (Collectif Stratégies Alimentaires), le groupe de travail s'est réuni dix fois.

Il a préparé trois avis. En collaboration avec le groupe de travail Biodiversité et forêts, deux avis ont été rédigés : l'avis sur *les ADPIC et la biodiversité* (6 février 2001) et l'avis sur *la transposition en droit belge de la directive biotechnologie de l'Union européenne* (6 février 2001). Enfin, le groupe a préparé l'avis sur *la défédéralisation de la coopération au développement* (25 octobre 2001).

L'avis sur les ADPIC avait déjà été longuement préparé au cours de l'année 2000, mais quelques paragraphes demeuraient problématiques, et ont donc dû être retravaillés.

Le groupe a également travaillé sur deux projets de notes stratégiques de la DGCI : l'une portait sur la coopération internationale belge et la prévention des conflits, l'autre sur l'enseignement et la formation.

Enfin, le groupe de travail a préparé une contribution du conseil aux deux tables rondes organisées par la Secrétaire d'Etat A. Neyts le 21 mai et le 17 octobre 2001, en prévision de la 4ème Conférence Ministérielle de l'OMC à Doha. Il a aussi commencé une réflexion sur la préparation du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg

Ont été entendus en tant qu'experts : le professeur Geertrui Van Overwalle (Katholieke Universiteit Leuven, Centrum voor Intellectuele Rechten) ; Messieurs Kris Panneels et Patrick Dupont (DGCI) ; Mr Marc Van Heuckelom (SSTC) ; le professeur Robrecht Renard (Universiteit Antwerpen) ; M. Pietro Veglio, expert OCDE (Direction de la coopération pour le développement) ; Mr Christian Verdonck et Mr Henk Mahieu (Ministère des Affaires étrangères).

Organismes génétiquement modifiés

Présidé par le professeur Henri Dumont (U Gent), ce groupe de travail ad hoc s'est réuni six fois, afin de préparer un avis sur *la recherche agricole internationale en matière d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre d'une politique de coopération au développement* (25 octobre 2001). Le vice-président de ce groupe est le professeur Willy Weyns (VUB).

Le groupe a également préparé un séminaire sur « *Sustainable agriculture in the third world : defining a role for transgenic crops and research.* », les 26 et 27 mars. Les résultats de ce séminaire ont servi de base à la rédaction de l'avis.

Des experts sont venus éclairer les membres du groupe de travail sur cette matière complexe: le professeur Klaus Leisinger (Université de Bâle, directeur exécutif de la Fondation NOVARTIS pour un développement durable) et le professeur Jean-Pierre Maelfait (Institut pour la Conservation de la Nature).

Sensibilisation et communication

Sous la présidence de Mme Thérèse Snoy (Inter-Environnement Wallonie), le groupe de travail s'est réuni six fois cette année.



Le groupe a travaillé tout d'abord à la rédaction d'un cahier des charges pour la gestion du site Billy Globe. Le comité d'accompagnement du site a été créé, et le groupe de travail a discuté avec les présidents de ce comité pour la mise en route et le contenu du site Billy Globe. Le groupe a fait une évaluation des publications du Conseil (le site web et le CFDD Info) et du site Billy Globe après six mois de fonctionnement, et a discuté de nombreuses reprises d'une politique du Conseil par rapport aux media.

Le groupe a préparé le thème « Media et DD » pour le symposium « *Rio +10 en Belgique : fossé entre engagements et politique* », et suite aux résultats de ce symposium, a commencé à réfléchir sur l'organisation d'une Table Ronde « *Publicité et développement durable* » pour l'année prochaine.

Le groupe de travail a aussi préparé le cahier des charges pour la deuxième enquête sur l'existence d'une base sociale au développement durable, dont les résultats seront publiés en mai 2002.

Enfin, le groupe a commencé une réflexion sur les actions à mener avant et pendant Rio +10 (Johannesbourg, août 2002).

Biodiversité et forêts

Le groupe de travail ne s'est pas réuni cette année, mais ses membres ont contribué à la préparation des avis sur *les ADPIC et la biodiversité et la transposition en droit belge de la directive biotechnologie de l'Union européenne* (6 février 2001).

2.3. Avis

Le CFDD a émis dix-huit avis pendant l'année 2001, dont 15 à la demande du gouvernement fédéral et trois de sa propre initiative. Lors de l'assemblée générale du 19 février 2002, les ministres ou leur représentant ont fourni une explication sur le suivi des avis. Les paragraphes encadrés donnent les éléments essentiels de cette explication. L'annexe 4 contient une liste chronologique des avis, avec pour chacun le titre et la date d'approbation par le conseil et (dans les cas pertinents) le nom du ministre ou du secrétaire d'État qui a demandé l'avis.

Documents européens sur le développement durable

Avec le (premier) **avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne** du 24 avril 2001, le conseil a réagi d'initiative sur le *Document consultatif en vue de la préparation d'une stratégie de l'UE pour un développement durable* de la Commission européenne du 27 mars 2001. Après quelques remarques générales sur la stratégie de développement durable (SDD) de l'UE, le CFDD a répondu à un certain nombre de questions du document de travail de la Commission européenne. En général, le CFDD a adhéré dans une large mesure au document de travail de l'UE, qui ne constitue toutefois qu'une première étape dans la préparation de la SDD. Le CFDD a toutefois attiré l'attention sur quelques problèmes fondamentaux.



Le secrétaire d'état pour l'énergie et le développement durable Olivier Deleuze a demandé le 16 juillet l'avis du CFDD concernant la communication de la Commission et les conclusions du Conseil européen comportant sur la SDD de l'UE. Le CFDD a formulé dans son deuxième avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne du 18 décembre 2001 tout d'abord des observations générales. Ainsi, le CFDD est d'avis que le Conseil européen de Göteborg a repris trop peu de propositions et d'objectifs concrets de la communication de la Commission. Ensuite, le CFDD a estimé qu'une consultation des parties prenantes était très importante. Les observations spécifiques concernaient entre autres la politique climatique et les indicateurs en matière de développement durable. Le CFDD a estimé que la décision des États-Unis de s'exclure du processus de Kyoto aura des conséquences importantes. La croissance économique de l'UE devrait être le plus possible dissociée de l'évolution de la consommation d'énergie et de richesses naturelles. Les indicateurs environnementaux sont sous-représentés dans la liste des indicateurs structurels la Commission européenne.

Suivi: Le secrétaire d'État a transmis le deuxième avis à toutes les instances qui représentent la Belgique au sein de l'UE, pour qu'ils puissent en tenir compte. Ainsi, la Belgique a déjà plaidé pour la concrétisation des objectifs généraux de la SDD. Le secrétaire d'État espère que l'on travaillera, à l'avenir, à un dialogue interdisciplinaire et permanent avec les intéressés.

La Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet a demandé l'avis du conseil sur **le Livre Blanc de la Commission européenne « Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques »** (22 mai 2001). Le Conseil a estimé que le processus lancé par la Commission était très positif. Il est un signal clair tant vis à vis de l'industrie, des acteurs sociaux que des consommateurs. Le Livre Blanc a fait l'objet de discussions fructueuses et très intéressantes au sein du CFDD, bien que le temps imparti pour la réalisation d'un avis plus approfondi ait manqué. Le CFDD souscrit pleinement aux objectifs généraux du Livre Blanc.

Il y avait un consensus au sein du CFDD sur les points suivants. Les procédures et les lignes directrices permettant l'évaluation des risques doivent être claires et uniformes. La mise en place du cadre législatif doit être accélérée, afin de permettre de mettre en œuvre rapidement le programme ambitieux établi par la Commission. Il faut mettre en place les moyens nécessaires. une coordination des efforts de recherche doit exister aux niveaux belge, européen et international. Il convient de valoriser la connaissance scientifique et l'expertise. Les principaux points sur lesquels il y avait désaccord sont les suivants: la base de la gestion du risque (l'analyse des risques (*risk analysis*) ou l'identification du danger (*hazard identification*)), le principe de substitution (obligatoire ou non), la transparence des informations, large ou limité par le caractère confidentiel des données commerciales.).

Suivi: Les services fédéraux pour les affaires environnementales trouvent que les remarques du conseil relèvent de manière très pertinente les points faibles du Livre Blanc. Ces remarques s'accordent avec la position que la Belgique a défendue pendant sa présidence de l'UE. Cependant les services fédéraux pour l'environnement remarques que l'avis confond les termes « analyse des risques » et « évaluation des risques »



Dans son **avis concernant le livre vert de la Commission européenne sur la politique intégrée de produits** du 22 mai 2001, également demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, le Conseil a estimé que le Livre Vert constitue une étape très importante dans l'élaboration d'une politique intégrée de produits (PIP). Le Conseil a estimé toutefois, qu'il convient d'aller plus loin dans la mise en œuvre de certaines initiatives, notamment en ce qui concerne la responsabilité environnementale, le processus de "verdisation" de la procédure d'attribution des marchés publics et la dématérialisation de l'économie. Le Conseil a attiré aussi l'attention, dans ce contexte, sur l'importance de l'établissement d'objectifs concrets (cfr. facteur 4 – facteur 10). En ce qui concerne la combinaison des différents instruments d'une PIP, le CFDD était favorable au maintien d'un équilibre adéquat entre l'incitation et la prescription. Un processus de consultation approprié des différents acteurs concernés devrait permettre de définir, au cas par cas, quelles seront les mesures à adopter. Le CFDD considérait également qu'il faut rendre plus attractifs les produits les plus durables sans pour autant négliger les incidences sociales et économiques d'une telle politique. Finalement, le CFDD a estimé qu'il doit être stipulé de manière contraignante que les normes émanant d'institutions de normalisation doivent tenir compte des considérations environnementales.

Suivi: Le CCPIE (Comité de Coordination de la Politique internationale de l'Environnement) n'a pas pu, faute de temps, se pencher sur l'avis sur le livre vert relatif à la politique intégrée de produits, mais il a pu le communiquer à la Commission européenne dans le cadre d'une procédure de consultation dans les pays membres.

OGM's, ADPIC et biotechnologie

Le 8 février 2000 le Secrétaire d'État à la Coopération Internationale Eddy Boutmans a demandé un **avis** au Conseil **sur la recherche agricole internationale en matière d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre d'une politique de coopération au développement**. L'avis se base en grande partie sur le rapport final du séminaire "*Sustainable agriculture in the third world: defining a role for transgenic crops and research*" organisé par le conseil en collaboration avec le VLIR, le CIUF et l'Académie Royale des Sciences d'Outre-mer.

Le Conseil fait remarquer qu'avant de s'interroger sur les possibilités de la recherche agricole en général ou de la recherche biotechnologique en particulier, il faut éliminer les obstacles socio-économiques et politiques qui entravent le développement des pays du tiers-monde, tout en respectant l'environnement. Le Conseil est d'avis que la coopération au développement belge doit soutenir une recherche agricole partant des besoins des pays en développement, qui adopte une approche orientée vers leur demande et qui part de la base. Cette recherche agricole doit favoriser un développement durable et assurer la participation effective des organisations représentatives d'agriculteurs. La coopération au développement doit soutenir un type d'agriculture qui représente la meilleure combinaison de durabilité, moindre risque, moindre coût, d'autonomie des agriculteurs et s'il n'exclut pas les autres types d'agriculture. Enfin, la coopération au développement doit s'assurer que les résultats de la recherche biotechnologique financée publiquement ne mènent pas à l'exclusion des petits agriculteurs des pays en développement qui ne peuvent pas se permettre d'utiliser ces nouvelles technologies.

La ministre Magda Aelvoet a demandé l'**avis** du Conseil **sur la relation entre l'article 27.3 (b) de l'accord sur les ADPIC** (Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce ou *TRIPs – Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights*) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). La ministre a également affirmé dans sa lettre "qu'il est nécessaire d'avoir une notion des conséquences de l'octroi d'un brevet à des variétés de plantes sur la diversité biologique, la situation dans les pays en développement et la santé publique".



Le Conseil a constaté que la relation entre les ADPIC et la biodiversité est assez complexe, d'autant plus si on dépasse le cadre strictement juridique. En outre, ce terrain est pour le moment en plein développement. Le CFDD est d'avis que les objectifs de la CBD priment et que les droits de propriété intellectuelle peuvent être un instrument pour réaliser ces objectifs. Selon certains membres du Conseil, le texte de l'article 27.3 (b) des ADPIC doit être adapté; d'autres membres choisissent de conserver le texte actuel.

Suivi: L'avis sur les ADPIC et la biodiversité a été utilisé par le cabinet pour élaborer la position belge pour la conférence de l'Organisation mondiale du Commerce à Doha.

Le ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique, chargé de la Politique des grandes villes, Monsieur Charles Picqué, a demandé l'**avis** du Conseil **sur l'avant-projet de loi visant la transposition dans le droit belge de la directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 1998 relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques (directive biotechnologie de l'UE)**. Le temps imparti pour travailler sur ce sujet étant assez limité, le Conseil a choisi de traiter deux points qui sont particulièrement importants dans la discussion, à savoir le principe de la brevetabilité de la matière biologique (article 3 directive biotechnologie de l'UE) et les brevets pour les gènes (article 5 directive biotechnologie de l'UE).

En ce qui concerne la brevetabilité du *matériel biologique*, deux tendances se manifestaient au sein du CFDD. Pour le premier groupe, l'attribution de brevets pour les inventions qui font usage de matériel biologique était tout à fait légitime. Le second groupe trouvait cela inacceptable. En ce qui concerne les brevets sur des *gènes*, il y avait unanimité sur deux principes. En premier lieu, des gènes qui n'ont pas été isolés et caractérisés et dont la fonction n'est pas connue, ne sont pas brevetables. En second lieu, la recherche génétique qui mène à l'isolement, à la caractérisation et à la découverte de la fonction de gènes, doit être rémunérée. En ce qui concerne cette rémunération, les opinions divergent. Certains membres du CFDD demandent une transposition littérale dans le droit belge de la directive biotechnologie de l'UE, tandis que d'autres insistent sur une renégociation de la directive

Suivi: L'avant-projet de loi prévoit tout comme dans la directive européenne, que le matériel biologique est brevetable. Une définition de matériel biologique a été ajoutée à cet avant-projet de loi. Il y a désormais aussi plus de clarté en ce qui concerne de l'exclusion des plantes et des animaux de la brevetabilité. Il a aussi été ajouté que les principes éthiques et moraux doivent compléter l'analyse juridique de la législation.

La coopération au développement

Concernant la **défédéralisation de la coopération au développement**, l'avis du conseil a été demandé par le Secrétaire d'État à la Coopération Internationale Eddy Boutmans. Dans son avis du 25 octobre 2001, le CFDD souligne les risques et les opportunités de cette défédéralisation. La Fédération des Entreprises de Belgique ne souhaitait pas se prononcer sur l'opportunité de la défédéralisation. Le Conseil regrette que la défédéralisation n'ait pas fait l'objet d'une consultation préalable des acteurs belges de la coopération ni des pays partenaires; il souligne aussi qu'elle ne fait pas partie de la demande de ces derniers. Cependant, le Conseil est convaincu que les entités fédérées ont un rôle important à jouer en matière de coopération au développement mais il insiste sur le fait que ce rôle doit être additionnel à celui joué actuellement par le niveau fédéral, et qu'il faut donc veiller à ce que les différents niveaux de pouvoir se renforcent mutuellement au lieu de s'affaiblir.

Le Conseil rappelle quelques principes devant présider à une bonne gestion de la coopération au développement et qui ne doivent pas être mis à mal par la défédéralisation: lutte structurelle contre la pauvreté, développement durable (la défédéralisation risque de rendre plus complexe l'intégration des aspects socio-économiques et écologiques du développement), cohérence, efficacité, efficience, etc.



Suivi: Selon le secrétaire d'État, cette défédéralisation est non souhaitable et inexécutable. Le groupe de travail intergouvernemental qui doit faire une proposition concrète à propos du transfert des compétences vers les communautés et les régions, étudiera l'avis du Conseil en profondeur.

Normes de produits

Le CFDD a formulé en 2001 8 avis concernant les normes de produits. A l'exception de deux avis, ils concernent la transposition en droit belge des directives de la Communauté Européenne. Dans l'**avis** de propre initiative du 22 mai 2001 **relatif au tributylétain**, le Conseil encourage les autorités à soutenir une initiative d'interdiction totale au niveau mondial du TBT dans la peinture antisalissures.

Dans l'**avis sur un avant-projet d'AR portant interdiction de la mise sur le marché des produits destinés à usage ménager pour le lavage des textiles et contenant des phosphates** du 6 février 2001, demandé par la ministre Aelvoet, le Conseil opte pour une série d'instruments aptes à attaquer le problème de substances non désirées. Certains membres auraient préféré que l'UE prenne l'initiative d'interdire des produits pour le lavage des textiles contenant des phosphates, d'autres membres étaient d'accord avec une initiative au niveau belge.

Suivi: Vu que l'on n'attend pas d'initiatives au niveau européen, la Belgique lancera l'interdiction après notification auprès de la Commission Européenne.

La ministre Aelvoet a également demandé un **avis sur un avant-projet d'AR concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves**. Dans cet avis consensuel, le Conseil a fourni quelques suggestions sur la manière de rendre ces informations disponibles en Belgique.

Suivi: Une étiquette appliquée sur chaque nouvelle voiture particulière neuve doit communiquer la consommation de carburant et l'émission de CO₂. Les propositions du Conseil d'utiliser une échelle plus usuelle et d'accorder des labels (de A à G) ont été reprises. Par contre, une période transitoire demandée de 6 mois (pour permettre le secteur automobile de s'adapter à la nouvelle législation) a été ramené à trois mois.

La ministre Aelvoet a également demandé l'**avis sur un avant-projet d'arrêté royal relatif au papier** qui interdit d'envoyer des imprimés gratuits dans des emballages autres que du papier ou du carton. L'avant-projet ne repose pas sur des éléments objectifs permettant de mettre en balance les intérêts en présence, dans une perspective de développement durable. Un certain nombre de membres demandaient une analyse globale du problème avec une évaluation préalable du cycle de vie. Des autres membres remettent en question les mesures proposées. Finalement, le Conseil a émis deux avis adressés à cette ministre concernant les substances et préparations dangereuses. (26e et 27e adaptation de la directive de l'UE), dans lesquels le Conseil plaide pour une réglementation Belge intégrée et plus accessible.

Suivi: Le cabinet de la ministre Aelvoet a pris connaissance de l'avis relatif au papier. Les adaptations textuelles des projets d'AR transposant la 26e adaptation d'une directive Européenne concernant les substances et préparations dangereuses ont été suivies. Compte tenu d'une proposition du Livre Blanc européen concernant les substances chimiques, les services fédéraux n'envisageaient plus d'intégrer la réglementation sur les substances et préparations dangereuses dans un seul arrêté d'exécution belge.



Le Secrétaire d'Etat à l'énergie et au développement durable Olivier Deleuze a demandé deux avis concernant les normes de produits. Dans son **avis** du 24 avril 2001 **sur les méthodes de mesure concernant la teneur en plomb des essences et la teneur en soufre du gasoil-diesel**, le Conseil a remarqué que les normes auxquelles la réglementation se réfère, devraient être rendues publiques plus efficacement.

Suivi: Le secrétaire d'Etat estime que les règles sont suffisamment connues car il apparaît des contrôles de la composition des carburants par le Fonds d'analyse des produits pétroliers que les infractions des normes ont diminué de 25% à 6% sur une période de 3 ans.

Dans l'**avis sur un projet d'arrêté royal relatif à l'interdiction de la publicité pour le chauffage électrique** du 18 décembre 2001, le Conseil estime qu'une campagne d'information large au sujet de la consommation d'énergie primaire et des émissions de CO₂ des différents systèmes de chauffage serait très utile. Certains membres du Conseil trouvent que cette interdiction établit de façon injustifiée une distinction entre le chauffage électrique et les autres types de chauffage et qu'elle est en contradiction avec le principe du marché européen libéralisé. D'autres membres estiment que cette mesure constitue une première étape dans la bonne direction. Le Conseil a déploré la rédaction déséquilibrée du rapport au Roi.

Suivi: Le secrétaire d'Etat n'a pas encore pris de décision définitive concernant le projet. Toutefois, une campagne sur les avantages et les désavantages des différents systèmes de chauffage sera destinée d'une part aux consommateurs et d'autre part au secteur de construction. Les chiffres du rapport au roi seront adaptées à la situation actuelle.

Politique climatique

Dans son **avis sur les accords négociés en tant qu'instruments de la politique climatique** du 25 octobre 2001, le Conseil a formulé d'initiative des recommandations générales sur les accords négociés entre des acteurs économiques et des pouvoirs publics, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'augmenter l'efficacité énergétique. Ce sont des outils utiles à mettre en œuvre pour gérer les problèmes énergétiques et climatiques. Il convient cependant de les évaluer a priori et a posteriori, au niveau du coût, de la justice sociale, de l'efficacité économique et de l'efficacité environnementale. Le Conseil préconise la mise en place d'organismes indépendants financés par les pouvoirs publics, pour assurer la supervision et la qualité des audits énergétiques, l'évaluation technique, le suivi et le contrôle des accords.

Dans son **avis sur l'accord de coopération climat entre l'État fédéral et les régions** du 18 décembre 2001 au secrétaire d'état Deleuze, le Conseil a estimé que l'accord de coopération et le plan climat national sont deux conditions préalables à la réalisation de l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le CFDD a regretté cependant la lenteur de la mise en place d'un cadre institutionnel propre à la coordination des mesures permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions. La réalisation de l'objectif de Kyoto devrait constituer une réelle priorité gouvernementale.

Suivi: Le Secrétaire d'Etat Deleuze a fait savoir que le gouvernement doit approuver en 2002 le plan climat national et qu'une commission climat va être constituée. Le plan climat national tient compte pour le volet fédéral des avis antérieurs du Conseil. La commission climat doit devenir un organe efficace avec suffisamment de personnel et de moyens. Sa tâche sera d'élaborer un deuxième plan climat, adapté aux compétences des différentes autorités. La lenteur de tout le processus est inhérente, selon le secrétaire d'état, à la concertation nécessaire entre tous les partenaires.



2.4. Activités de forum et d'information

Le CFDD veut stimuler par ses activités de forum la discussion sur le développement durable et en retirer des conclusions utiles à la formulation de ses avis. Le CFDD a organisé en 2001 deux séminaires et un symposium. Le CFDD s'investit également dans la communication et l'information afin de développer la perception du développement durable auprès des citoyens et des organisations. Ainsi, en 2001, le CFDD a publié quatre numéros du CFDD-Info et le site web du Conseil a été amélioré. Le Conseil a également poursuivi sa collaboration dans le projet Billy Globe. Un effort accru a été réalisé en direction de la presse.

Forums

Le 2 février 2001, le groupe de travail énergie et climat du CFDD a organisé un séminaire sur *les modèles économiques dans le cadre de la politique en matière d'énergie et climat*. Septante personnes y ont pris part. Après la présentation de divers modèles économiques permettant de vérifier les conséquences d'éventuelles décisions de politique sur l'économie et la consommation d'énergie, un débat constructif a eu lieu entre scientifiques et représentants de la société civile.

Les 26 et 27 mars 2001, le CFDD, en collaboration avec le *Conseil interuniversitaire de la Communauté française de Belgique*, le *Vlaamse Interuniversitaire Raad* et l'*Académie royale des Sciences d'Outre-mer*, a organisé le symposium *Sustainable Agriculture in the Third World : Defining a Role for Transgenic Crops and Research*. Le séminaire a permis un échange d'idées entre les experts scientifiques de différentes disciplines et les représentants du monde rural des pays en développement, des ONG et des industries, sur le besoin et le rôle des cultures transgéniques. Il a aussi servi de base à un avis sur les cultures transgéniques et le développement destiné au Secrétaire d'Etat à la Coopération internationale Eddy Boutmans, qui a prononcé le discours de clôture du séminaire. Celui-ci a compté à peu près cent vingt participants.

En préparation au Sommet mondial du Développement durable de Johannesburg (26/08-04/09/02), le Conseil a organisé le 14 juin 2001 un symposium national, *Rio+10 en Belgique : fossé entre engagements et politique*, pour évaluer la mise en œuvre en Belgique des engagements pris à Rio. Quelques deux cents personnes y ont participé; elles ont pu entendre, entre autres, les discours de S.A.R. le Prince Philippe, du Ministre Vande Lanotte et du Secrétaire d'Etat Deleuze. Le but de ce séminaire était de mettre en avant les principaux obstacles (politiques, économiques, culturels et sociaux) à la mise en pratique du développement durable en Belgique et la formulation de propositions concrètes d'amélioration.

Bulletin d'information

Le CFDD a publié en 2001 quatre numéros de son trimestriel *CFDD-Info*. Les mois de publication furent mars, juillet, octobre et décembre. Chaque numéro contient de l'information sur les initiatives et les produits du Conseil, comme les avis, les activités de forum et les publications. Le périodique paraît sous le format A4. Il existe en français et néerlandais et est expédié gratuitement à environ 750 exemplaires dans chaque langue.

Site Web

La présentation du site web du Conseil a été quelque peu modifiée (nouvelles couleurs...). Il a également obtenu un nom de domaine propre, il se trouve désormais à l'adresse <http://www.frdo-cfdd.be>. Le site se trouve encore sur le serveur des Services fédéraux pour les Affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC).



Billy Globe

Le CFDD a participé à la mise sur pied concrète du site Billy Globe (<http://www.Billy-Globe.org>). Il a, entre autres, procédé à la mise en place du comité d'accompagnement en charge de la responsabilité du site. Une nouvelle version de Billy-Globe a été lancée le 5 mai 2001. Le Conseil a aussi financé une campagne publicitaire en faveur du site (cartes postales).

Presse

Le CFDD s'est efforcé pendant l'année 2001 de sensibiliser davantage la presse à ses activités. Ainsi à l'occasion du symposium Rio+10 (voir ci-dessus), il a invité de nombreux quotidiens et hebdomadaires à suivre l'événement; avec succès, puisque le symposium a eu un certain écho dans la presse (*De Morgen*, *Financieel Economische Tijd*, *Trends*, *VTR-Radio*, *La Libre Belgique*). Le CFDD a aussi décidé d'envoyer systématiquement après chaque assemblée générale un communiqué de presse, annonçant notamment les différents avis approuvés.

2.5. Représentations externes

Une délégation du CFDD prend part chaque année à la réunion annuelle de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CSD) à New York. La CSD-9 s'est tenue du 16 au 27 avril 2001. Le CFDD y fut représenté par messieurs Luc De Cordier (employeurs), Dirk Knapen (ONG environnement) et Jan De Smedt (secrétariat).

Les membres du Conseil ont été invités à deux consultations de la société civile organisées par la Ministre Annemie Neyts en préparation de la Quatrième Conférence Ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) à Doha. La première eut lieu le 21 mai (table ronde) et la deuxième le 17 octobre 2001. Il y eut une représentation équilibrée des différents groupes-cibles du Conseil.

Mme Anne Panneels, vice-présidente du Conseil a été invitée le 28 novembre 2001 par la Commission environnement de la Chambre des députés du Grand Duché de Luxembourg à exposer la structure institutionnelle de développement durable en Belgique et en particulier le rôle du CFDD.

Des membres du CFDD ont aussi participé à deux consultations de la société civile organisées par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) en préparation de la Conférence de Doha : le 23 octobre (Karima Saqui, secrétariat) et le 29 novembre 2001 (Elisabeth De Wandeler, employeurs et Saar Van Hauwermeiren, ONG environnement).

Jan De Smedt a participé à la réunion annuelle du *European Environmental Advisory Councils* (EEAC) qui a eu lieu du 16 au 18 novembre à Gand.

Au niveau national, le secrétariat est invité en tant qu'observateur au Comité de Coordination du Ministère des Affaires Etrangères qui prépare les réunions de la CSD, et au Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE) des Services Fédéraux de l'Environnement et à la Commission "Convention Biodiversité" (groupe de travail CCPIE).

Le personnel du secrétariat prend part également à des conférences, journées d'études, séminaires et fora, en Belgique et à l'étranger selon les thèmes et selon les moyens disponibles (temps et argent).



2.6. Secrétariat

Tâches

Le secrétariat est responsable de :

- l'organisation des réunions et l'élaboration des rapports des assemblées générales, des réunions de Bureau et des différents groupes de travail;
- la rédaction des projets d'avis sur base des discussions dans les groupes de travail;
- l'organisation de journées d'études, conférences et symposia et la rédaction des communications de presse;
- la rédaction (quatre fois par an) du "CFDD-INFO";
- la composition et l'adaptation permanente du site web du conseil;
- les contacts avec le comité d'experts du site web *Billy Globe* ;
- la rédaction du rapport d'activités et du rapport financier;
- la gestion, sous la responsabilité du Bureau;
- suivre les conférences sur le développement durable en Belgique et à l'Etranger, et la rédaction des rapports destinés au membres;
- rassembler la documentation nécessaire aux groupes de travail;
- la traduction des documents;
- la comptabilité;
- l'accueil;
- l'administration.

Composition et répartition des tâches

En 2001, le secrétariat se composait des personnes suivantes :

- Jan De Smedt, secrétaire permanent (NL), licencié en sociologie : responsable de la conduite générale des travaux du secrétariat, de la représentation externe et de la communication ;
- Catherine Mertens, secrétaire permanente (FR), licenciée en biologie : responsable de l'organisation administrative du secrétariat, de la gestion financière et de l'élaboration du budget, collaboratrice scientifique du groupe de travail sensibilisation et communication, rapporteur des réunions statutaires du Conseil ;
- Marc Depoortere, collaborateur scientifique (FR), ingénieur civil physicien : collaborateur scientifique des groupes de travail Énergie et climat et Recherche scientifique ;
- Johan Pauwels, collaborateur scientifique (NL), licencié en économie (démissionnaire au 1er décembre 2001) : collaborateur scientifique pour le groupe de travail Plan fédéral, responsable de la gestion du site web et de la rédaction du CFDD Info ;
- Stefanie Hugelier, collaboratrice scientifique (NL), licenciée en droit : collaboratrice scientifique du groupe de travail Normes de produits ;
- Karima Saqui (FR) licenciée en droit (recrutée le 1er avril 2001) : collaboratrice scientifique du groupe de travail Relations internationales et responsable des contacts avec la presse ;
- Ingrid Emmerly, secrétaire de direction (NL);
- Jean-Pierre Peetermans, comptable (NL).

Karim Gharbi (FR) remplaça comme collaborateur scientifique Stefanie Hugelier , absente pendant sept mois pour congé de maternité et congé parental.



3. Rapport financier

Le Conseil dispose d'une dotation à charge du budget fédéral, imputée à parts égales sur les crédits des Affaires sociales, Santé publique et Environnement, des services du Premier Ministre et de la Coopération au Développement. Cette dotation se montait en 2001 à 7,8 millions BEF, soit 2,6 millions BEF à charge de chacun de ces trois départements. Les membres du secrétariat du CFDD émargent directement au budget de ces trois départements de tutelle.

En 2000, le Secrétaire d'Etat au Développement Durable, Olivier Deleuze, avait octroyé 5 millions BEF supplémentaires pour le développement durable. La plus grande partie de cette somme était destinée à indemniser les ONG, une autre devait être transférée à la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD).

En 2001, la totalité de cette somme a été mise à la disposition du Conseil.

Le Conseil disposait donc, en 2001, de 12 millions BEF pour ses frais de fonctionnement (généraux et informatiques) et de 800.000 BEF pour ses investissements (meubles et matériel informatique) (voir tableau 1).

Le tableau 2 donne le détail des dépenses pour 2001. Le poste le plus important pour cette année est le poste « Enquête » (2.500.000 BEF, 3.2) : le Conseil demande tous les trois ans la réalisation d'une enquête sur l'existence d'une base sociale au développement durable, afin de pouvoir comparer les résultats par tranches de trois ans. Les autres postes budgétaires les plus importants sont « Organisation de journées d'étude » (2.104.000 BEF, 2.17) et « Jetons de présence pour les membres » (1.551.700 BEF, 1.1).

Les recettes des journées d'étude ont été de 189.000 BEF. Elles sont utilisées uniquement pour payer des petites factures relatives à des symposiums, et sont déjà déduites du chiffre des dépenses.

Le Conseil a investi cette année 365.000 BEF pour le *CFDD-Info*, qui paraît 4 fois par an (2.15), et 453.000 BEF pour du matériel informatique (6).

Le solde des comptes 2001 est de + 1.440.750 BEF. Ce solde est dû principalement au fait que le Conseil a organisé moins de conférences que prévu pendant cette année.

Tableau 1. Allocations de base budget 2001, en BEF

code	description	montant	rubrique tableau 2
58.21.12.01.11	fonctionnement (non informatique)	11.700.000	1 + 2 + 3
58.21.12.24.34	fonctionnement informatique	300.000	4
58.21.74.01.03	investissements non informatique	100.000	5
58.21.74.02.04	investissements informatique	700.000	6



Tableau 2. Dépenses CFDD 2001, en BEF

	budget	dépenses	solde
A. Fonctionnement			
1. Rémunérations			
1.1. jetons de présence et rémunérations	1.750.000	1.551.700	
1.2. participation conférences	350.000	325.900	
1.3. frais de transport	220.000	44.000	
1.4. rémunérations experts groupes de travail	100.000	141.000	
Total 1	2.420.000	2.062.600	+ 357.400
2. Paiement marchandises et services			
2.1. entretien locaux	400.000	360.000	
2.2. traitement sol	70.000	70.000	
2.3. charges locatives	400.000	334.100	
2.4. électricité	100.000	76.000	
2.5. contrats extincteurs, hygiène	100.000	114.800	
2.6. cafétéria, sandwiches, réceptions	150.000	197.000	
2.7. contrats leasing photocopieuse, fax, eau	350.000	307.600	
2.8. petites fournitures	100.000	82.000	
2.9. petites dépenses (caisse)	130.000	68.500	
2.10. frais de port	200.000	119.000	
2.11. papier	30.000	60.000	
2.12. impression papier, enveloppes...	30.000	506.800	
2.13. téléphone, fax, internet, abonnements	300.000	253.000	
2.14. achat de livres, publications	70.000	60.100	
2.15. newsletter	370.000	365.000	
2.16. cours de formation	50.000	15.000	
2.17. organisation journées d'étude	3.130.000	2.104.000	
2.18. tickets repas	0	105.000	
Total 2	5.980.000	5.197.900	+ 782.100
3. Paiement à des tiers			
3.1. traductions	800.000	607.000	
3.2. enquête	2.500.000	2.500.000	
3.3. concours recrutement	0	50.000	
3.4. publicité Billy Globe	0	65.000	
3.5. contribution EEAC	0	100.000	
Total 3	3.300.000	3.322.000	- 22.000
Total 1+2+3	11.700.000	10.582.500	1.117.500
4. Informatique			
4.1. maintenance, réparations	250.000	197.000	
4.2. cours de formation	50.000	27.000	
Total 4	300.000	224.000	+ 76.000
Total A=1+2+3+4	12.000.000	10.806.500	1.193.500
B. Investissements			
5. Investissements non informatique			
5.1. meubles	80.000	43.000	
5.2. installations sécurité	0	40.000	
5.3. petit matériel	20.000	16.750	
Total 5	100.000	99.750	+ 250
6. Investissements informatique			
6.1. PC's + imprimantes	180.000	147.000	
6.2. petit matériel	38.000	31.000	



	budget	dépenses	solde
6.3. divers software	30.000	30.000	
6.4. portable + système projection	265.000	245.000	
6.5. réserve	187.000	0	
Total 6	700.000	453.000	+ 247.000
Total B=5+6	800.000	552.750	+ 247.250
TOTAL	12.800.000	11.359.250	+ 1.440.750



Annexes

Annexe 1. Liste des membres 2001

38 membres ayant le droit de vote (jusqu'au 19 novembre 2001)

- De heer Fons BEYERS (Boerenbond)
- Madame Isabelle CHAPUT (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB)
- Monsieur Luc DE CORDIER (vice-président)
- Mevrouw Ingrid DEHERDER (Algemene Centrale der Liberale Vakbonden van België, ACLVB) remplacée par : Mevrouw Irène DEKELPER
- De heer Luk DEURINCK (Belgische Petroleum Federatie, BPF)
- Madame Sophie ENGLEBIENNE (Oxfam-Solidarité)
- De heer Jos GYSELS (ondervoorzitter)
- Professor Luc HENS (Vrije Universiteit Brussel, VUB)
- Monsieur Jean-Pierre JACOBS (Groupement de la Sidérurgie)
- De heer Joris KERKHOFS (Algemeen Christelijk Vakverbond van België, ACV), remplacée par : mevrouw Lut SLABBINCK
- De heer Claude KLEIN (Federatie van de Chemische Industrie van België, Fedichem)
- Monsieur Rafael LAMAS (Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB)
- Professor Luc LAVRYSEN (Universiteit Gent, UG)
- De heer Geert LEJEUNE (World Wide Fund for Nature – Belgium, WWF)
- Madame Jacqueline MILLER (Bureau Européen de l'Environnement, BEE)
- Madame Anne PANNEELS (vice-présidente)
- De heer Erik PAREDIS (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO), remplacé par : de heer Geert FREMOUT
- Monsieur Marek POZNANSKI (Collectif Stratégies Alimentaires, CSA)
- Mevrouw Dominique RIGAUX (Samenwerkende Vennootschap voor Productie van Elektriciteit, SPE)
- De heer Theo ROMBOUTS (président)
- Madame Catherine ROUSSEAU (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, CRIOC)
- Monsieur Claude SIMONIS (Inter-Environnement Bruxelles, IEB)
- Mevrouw Lut SLABBINCK (Algemeen Christelijk Vakverbond van België, ACV)
- Madame Thérèse SNOY (Inter-Environnement Wallonie, IEW)
- De heer Jan TURF (Greenpeace Belgium)
- De heer Paul VAN CAPPELLEN (Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties, OIVO)
- De heer Bogdan VANDEN BERGHE (Commissie Rechtvaardigheid en Vrede, CRV)
- De heer Dirk VAN EVERCOOREN (Algemeen Belgisch Vakverbond, ABVV)
- Mevrouw Saar VAN HAUWERMEIREN (Bond Beter Leefmilieu, BBL)
- Mevrouw Katleen VAN HAVERE (Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO)
- Mevrouw Françoise VANTHEMSCHE (Electrabel)
- Professeur Jean-Pascal van YPERSELE de STRIHOU (Université Catholique de Louvain, UCL)
- Mevrouw Han VERLEYEN (11.11.11)
- Professor Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven)
- Monsieur Dominique WEERTS (Centre National de Coopération au Développement, CNCD)
- Professeur Edwin ZACCAÏ (Université Libre de Bruxelles, ULB)
- ... (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC)


38 membres ayant le droit de vote (à partir du 20 novembre 2001)

- De heer Bart BODE (Commissie Rechtvaardigheid en Vrede, CRV)
- Mevrouw Claire BOSCH, (FEVIA)
- Monsieur Arthur BODSON (vice-président)
- Madame Isabelle CHAPUT (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB)
- Mevrouw An CLIQUET (Birdlife Belgium)
- Mevrouw Hilde DE BUCK (Electrabel)
- Monsieur Bernard DECOCK (Fédération des Entreprises des Belgique (FEB)
- Madame Irène DEKELPER (Centrale Générale des Syndicats Libérales (ACLVB/CGSLB)
- Monsieur Geoffroy DE SCHUTTER (Inter-Environnement Bruxelles (IEB))
- Madame Sophie ENGLEBIENNE (Oxfam-Solidarité)
- De heer Geert FREMOUT (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO)
- Professor Luc HENS (Vrije Universiteit Brussel, VUB)
- De heer Claude KLEIN (Federatie van de Chemische Industrie van België, Fedichem)
- Madame Barbara LACROIX (Union des Classes moyennes)
- Professor Luc LAVRYSEN (Universiteit Gent, UG)
- De heer Geert LEJEUNE (World Wide Fund for Nature – Belgium, WWF)
- Monsieur Bruno MELCKMANS (Fédération Générale des Travailleurs de Belgique (FGTB)
- Monsieur Roland MOREAU (Greenpeace Belgium)
- Madame Anne PANNEELS (vice-présidente)
- Madame Michèle PANS (Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB)
- Monsieur François PHILIPS (Fédération Générale des Travailleurs de Belgique, FGTB)
- Monsieur Marek POZNANSKI (Collectif Stratégies Alimentaires, CSA)
- Mevrouw Dominique RIGAUX (Samenwerkende Vennootschap voor Productie van Elektriciteit, SPE)
- De heer Theo ROMBOUTS (président)
- Madame Catherine ROUSSEAU (Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs, CRIOC)
- Mevrouw Lut SLABBINCK (Algemeen Christelijk Vakverbond van België, ACV)
- Madame Thérèse SNOY (Inter-Environnement Wallonie, IEW)
- Professeur Jean-Pierre THOME (Université de Liège, ULg)
- De heer Paul VAN CAPPELLEN (Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties, OIVO)
- De heer Piet VANDEN ABEELE (De Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO)
- Mevrouw Saar VAN HAUWERMEIREN (Bond Beter Leefmilieu, BBL)
- Professeur Jean-Pascal van YPERSELE de STRIHOU (Université Catholique de Louvain, UCL)
- De heer Rudi VERHEYEN (ondervoorzitter)
- Mevrouw Han VERLEYEN (11.11.11)
- Professor Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven)
- Monsieur Dominique WEERTS (Centre National de Coopération au Développement, CNCD)
- Monsieur Alain WILMART (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC)
- Professeur Edwin ZACCAÏ (Université Libre de Bruxelles, ULB)

**40 observateurs**

- Son Altesse Royale le Prince PHILIPPE (président d'honneur)
- Madame Myriam BACQUELAINE (secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement Eddy Boutmans)
- Monsieur Jacques BAVEYE (ministre des Finances Didier Reynders)
- Monsieur Henri BERNARD (Comité National de l'Energie)
- Monsieur Jacques BRASSINNE de LA BUISSIÈRE (ministre de l'Intérieur Antoine Duquesne)
- De heer Hans BRUYNINCKX (Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven) (jusqu'au 19 novembre 2001)
- Monsieur Pino CARLINO (Conseil Économique et Social de la Région Wallonne, CESRW)
- Monsieur John CORNET d'ELZIUS (conseiller du Prince Philippe)
- Monsieur Jacques DE BRAKELEER (Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable, CWEDD)
- Monsieur Joseph DEJONGHE (Deutschsprachige Gemeinschaft)
- De heer Jozef DE LAPORTE (ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes Jaak Gabriëls)
- De heer Frank DEMEYERE (ministre de l'Economie et de la recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes, Charles Picqué)
- Madame Florence DIDION (Région de Bruxelles-Capitale)
- Monsieur Paul DROGART (ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration Luc Van den Bossche)
- Professor Henri DUMONT (Universiteit Gent, UG) (jusqu'au 19 novembre 2001)
- Mevrouw Patricia FOSCOLO (Conseil de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale)
- De heer Chris FRANZEN (Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale)
- De heer Dany GHEKIERE (vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères Louis Michel)
- Madame Martine GILLET (vice-première ministre et ministre de l'Emploi Laurette Onkelinx)
- Madame Nadine GOUZÉE (Bureau Fédéral du Plan)
- Monsieur Christophe KELECOM (Communauté française)
- Monsieur J. LABBAR (Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale)
- Monsieur Eric LAITAT (Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux, FUSAGx) (jusqu'au 19 novembre 2001)
- Monsieur Luc MABILLE (ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques Rik Daems)
- De heer Remi MERCKX (Vlaamse Gewest)
- De heer Marc PALLEMAERTS (secrétaire d'Etat à l'énergie et au développement durable Olivier Deleuze)
- De heer Kris PEETERS (Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, SERV)
- De heer Ivan PITTEVILS (premier ministre Guy Verhofstadt)
- De heer Oscar RYCKMANS (vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale Johan Vande Lanotte) remplacé par : de heer Michiel Vandenbussche
- Monsieur Emmanuel SÉRUSIAUX (Région wallonne)
- Madame Laurence SMETS (ministre de la Défense André Flahaut)
- De heer Hans TIMBREMONT (secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pierre Chevalier / secrétaire d'Etat Annemie Neyts)
- Monsieur Robert TOLLET (Conseil Central de l'Economie, CCE)
- De heer Michiel VANDENBUSSCHE (vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale Johan Vande Lanotte)
- De heer Jan VANDERHAEGHE (ministre de la Justice Marc Verwilghen)



- De heer Jan VERHEEKE (Milieu- en Natuurraad van Vlaanderen, MiNa-raad)
- Mevrouw Inès VERLEYE (ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement Magda Aelvoet)
- ... (vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports Isabelle Durant)
- ... (ministre des Affaires sociales et des Pensions Frank Vandenbroucke)
- ... (Vlaamse Gemeenschap)



Annexe 2. Présences aux assemblées générales de 2001

Membres ayant droit de vote

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excuse, ... = membre non désigné						
	06/02	24/04	22/05	25/10	Nouveau Conseil	18/12
président et vice-présidents						
Rombouts Theo	x	x	x	x	Rombouts Theo	x
Panneels Anne	-	x	x	-	Panneels Anne	x
De Cordier Luc	-	x	-	-	Bodson Arthur	0
Gysels Jos	x	x	-	0	Verheyen Rudi	x
ONG Environnement						
Lejeune Geert	0	x	0	x	Cliquet An	x
Miller Jacqueline	x	x	0	x	De Schutter Geoffroy	x
Simonis Claude	x	0	0	0	Lejeune Geert	0
Snoy Thérèse	x	-	x	x	Moreau Roland	x
Turf Jan	-	0	0	0	Snoy Thérèse	x
Van Hauwermeiren Saar	x	x	x	-	Van Hauwermeiren S.	x
ONG Développement						
Englebienne Sophie	x	x	0	0	Bode Bart	x
Paredis Erik/ Fremout Geert	x	0		x	Englebienne Sophie	x
Vanden Berghe Bogdan	x	0	0	0	Fremout Geert	x
Poznanski Marek	x	x	0	x	Poznanski Marek	0
Verleyen Han	-	x	x	0	Verleyen Han	0
Weerts Dominique	0	0	x	0	Weerts Dominique	0
ONG Consommateurs						
Rousseau Catherine	x	x	x	x	Rousseau Catherine	x
Van Cappellen Paul	-	0	x	0	Van Capellen	x



x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné						
	06/02	24/04	22/05	25/10	Nouveau Conseil	18/12
organisations des travailleurs						
Dekelper Irène	x	-	0	x	Dekelper Irène	x
Kerkhofs Joris	x	x	0	0	Melckmans Bruno	x
Lamas Rafael	x	x	0	-	Pans Michèle	x
Slabbinck Lut	-	-	-	-	Philips François	x
Van Evercooren Dirk	-	0	x	x	Slabbinck Lut	x
Wilmart Alain	0	x	x	x	Wilmart Alain	x
organisations d'employeurs						
Beyers Fons	x	x	x	-	Bosch Claire	x
Chaput Isabelle	x	-	-	x	Chaput Isabelle	x
Deurinck Luk	x	0	x	0	Decock Bernard	x
Jacobs Jean-Pierre	-	x	x	x	Klein Claude	x
Klein Claude	x	0	x	0	Lacroix Barbara	x
Van Havere Katleen	-	0	0	0	Vanden Abeele Piet	x
producteurs d'énergie						
Rigaux Dominique	-	-	x	x	Debuck Hilde	x
Vantheemsche Françoise	0	-	0	0	Rigaux Dominique	x
milieux scientifiques						
	Thomé Jean-Pierre	x
Lavrysen Luc	x	x	x	x	Lavrysen Luc	x
Hens Luc	x	x	x	x	Hens Luc	x
van Ypersele de Strihou Jean-Pascal	x	x	-	x	van Ypersele de Strihou Jean-Pascal	x
Verschure Han	x	x	x	x	Verschure Han	x
Zaccaï Edwin	x	-	x	x	Zaccaï Edwin	x

**Observateurs**

x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné					
	06/02	24/04	22/05	25/10	18/12
gouvernement fédéral					
Bacquelaine Myriam	x	0	0	0	x
Baveye Jacques	x	0	0	-	0
Brassinne de La Buisserie Jacques	0	0	0	0	0
De Laporte Jozef	0	0	0	0	0
Demeyere Frank	x	-	x	0	x
Drogart Paul	-	-	0	-	-
Ghekiere Dany	0	0	0	0	-
Gillet Martine	x	0	x	0	0
Mabille Luc	0
Pallemaerts Marc	0	x	0	0	x
Pittevils Ivan	0	x	x	0	0
Smets Laurence	0	0	0	0	0
Timbremont Hans	0	0	0	0	0
Ryckmans Oscar	0	x	0	0	0
Vanderhaeghe Jan	0	0	0	0	0
Verleye Inès	0	0	0	0	0
...			
...			
...			
gouvernement des régions et communautés					
Dejonghe Joseph	x	-	x	x	x
Didion Florence	0	0	0	-	0



x = présent, - = excusé, 0 = absent et non-excusé, ... = membre non désigné					
	06/02	24/04	22/05	25/10	18/12
Gob André/	0				
Kelekom Christophe		0	-	0	0
Merckx Remy	x	x	x	x	x
Sérusiaux Emmanuel	0	0	-	x	x
...			
conseillers scientifiques					
Bruyninckx Hans	0	0	0	0	...
Dumont Henri	0	-	0	x	...
Laitat Eric	0	0	0	x	...
Mormont Marc	0	0	0	x	...
autres observateurs					
Carlino Pino	0	0	0	0	0
Cornet d'Elzius John	-	-	x	-	x
De Brakeleer Jacques	0	x	0	0	0
Franzen Chr.	0	0	-	0	0
Gillet Roland	0	0	0	0	0
Henri Bernard	0	0	0	x	0
Labbar J.	0	0	0	0	0
Peeters Kris	0	0	0	0	0
Tollet Robert	0	0	0	0	0
Verheeke Jan	0	0	0	0	0
Gouzée Nadine	x	0	x	x	0



Annexe 3. Participation aux groupes de travail en 2001 (76 réunions, 742 participants)

Les neuf groupes de travail du CFDD

SC = Sensibilisation et communication

BF = Biodiversité et forêts

EC = Energie et climat

NP = Normes de produits

OG = Organismes génétiquement modifiés

PF = Plan fédéral

RS = Recherche scientifique développement durable

RI = Relations internationales

SE = Aspects socio-économiques du développement durable

Groupes de travail	SC	BF	EC	NP	OG	PF	RS	RI	SE	Total 2001
Réunions	6	0	12	15	6	12	15	10	0	76
1. Membres ayant droit de vote (et leurs représentants)										
ONG/ Environnement	11	0	30	41	10	13	21	6	0	132
ONG/ Développement	11	0	17	13	16	40	14	41	0	152
ONG/ Consommateurs (*)	2	0	0	6	0	4	0	0	0	12
Org. Employeurs	7	0	45	39	11	18	33	12	0	165
Org. Travailleurs	3	0	18	8	0	28	2	9	0	68
Producteurs énergie (*)	0	0	13	2	0	0	0	0	0	15
Monde scientifique	2	0	6	21	4	8	26	12	0	79
Total 1	36	0	129	130	41	111	96	80	0	623
2. Membres n'ayant pas de droit de vote (et leurs représentants)										
Pouvoirs publics	0	0	17	1	2	23	16	7	0	66
Conseillers scientifiques	0	0	1	0	0	0	2	0	0	3
Experts	14	0	1	17	2	3	9	4	0	50
Total 2	14	0	19	18	4	26	27	11	0	119
Total global	50	0	148	148	45	137	123	91	0	742
Par réunion	8.3	0	12.3	9.9	7.5	11.4	8.2	9.1	0	9.76

(*) Groupes avec deux représentants au CFDD, les autres groupes ayant voix délibérative ont six représentants.



Annexe 4. Liste des avis 2001

1. **Avis sur les ADPIC et la biodiversité** – 6 février 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
2. **Avis sur la transposition en droit belge de la directive biotechnologie de l'UE** – 6 février 2001 – demandé par le Ministre de l'Economie et de la Recherche scientifique, chargé de la politique des grandes villes, Monsieur Charles Picqué
3. **Avis sur les substances et préparations dangereuses (26ème adaptation de la directive de l'UE)** – 6 février 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
4. **Avis sur un avant-projet d'AR concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves** – 6 février 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
5. **Avis sur un avant-projet d'AR portant interdiction de la mise sur le marché des produits destinés à usage ménager pour le lavage des textiles et contenant des phosphates** – 6 février 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
6. **Avis sur les substances et préparations dangereuses (27ème adaptation de la directive de l'UE)** – 24 avril 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
7. **Avis sur les méthodes de mesure concernant la teneur en plomb des essences et la teneur en soufre du gazoil-diesel** – 24 avril 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
8. **Avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne** – 24 avril 2001 – d'initiative
9. **Avis sur le livre vert sur la politique intégrée de produits de la Commission européenne** – 22 mai 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
10. **Avis sur le livre blanc de la Commission européenne Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques** – 22 mai 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
11. **Avis sur le tributylétain** – 22 mai 2001 – d'initiative
12. **Avis sur la recherche agricole internationale en matière d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre d'une politique de coopération au développement** – 25 octobre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale, Monsieur Eddy Boutmans
13. **Avis sur la défédéralisation de la coopération au développement** – 25 octobre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale, Monsieur Eddy Boutmans



14. **Avis sur l'avant-projet d'arrêté royal relatif au papier** – 25 octobre 2001 – demandé par la Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé Publique et de l'Environnement, Madame Magda Aelvoet
15. **Avis sur les accords négociés en tant qu'instruments de la politique climatique** – 25 octobre 2001 – d'initiative
16. **Deuxième avis sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne** – 18 décembre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
17. **Avis sur un projet d'AR relatif à l'interdiction de la publicité pour le chauffage électrique** – 18 décembre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze
18. **Avis sur l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'établissement, l'exécution et le suivi d'un Plan national Climat, ainsi que l'établissement de rapports, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques et du Protocole de Kyoto** – 18 décembre 2001 – demandé par le Secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, Monsieur Olivier Deleuze